

Monsieur Michel Barnier  
Premier Ministre  
Hôtel de Matignon  
57, rue de Varenne  
75007 Paris

Paris, le 26 septembre 2024

Monsieur le Premier Ministre,

En tant qu'acteurs de la rénovation - énergéticiens, entreprises du bâtiment, fabricants et distributeurs professionnels d'équipements et matériaux, bailleurs sociaux, syndics, gestionnaires de biens, notaires, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, nous souhaitons attirer votre attention sur le dispositif MaPrimeRénov'. En l'absence à court terme d'une stratégie plus globale pour dynamiser le secteur et dans l'attente d'un travail à mener de simplification des parcours de rénovation pour les particuliers et les professionnels, **nos organisations appellent au maintien, a minima, des mesures d'ajustement actuellement en vigueur.**

Ces mesures s'appliquent depuis le 15 mai dernier suite aux modifications mises en place pour corriger la réforme du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (décret 2024-249 et arrêté du 21 mars 2024), et répondre à l'effondrement des travaux de rénovation qui pénalise l'activité du secteur et la réussite des objectifs environnementaux. Or, si rien n'est fait réglementairement, ces ajustements prendront fin au 31 décembre 2024.

Si nous partageons l'ambition générale d'accroître des travaux coordonnés dans le cadre de rénovations d'ampleur, la fin brutale de l'aide sur les monogestes a fortement ralenti la dynamique engagée (-56% sur les monogestes au 1<sup>er</sup> semestre, qui constituent 87% des actions de rénovation). Sachant par ailleurs que la rénovation par geste ne concurrence en rien la rénovation globale.

Depuis sa création, le dispositif MaPrimeRénov' a permis à 2 millions de foyers d'améliorer l'efficacité énergétique de leurs logements, en contribuant à la réduction de leurs factures et à la lutte contre le réchauffement climatique. **Un retour à la réforme initiale du début 2024 mettrait en péril la trajectoire de massification envisagée.** Pour investir, les Français ont besoin de lisibilité.

Les conséquences seraient également désastreuses pour le secteur, à la fois pour les entreprises artisanales du bâtiment et PME spécialisées qui subissent déjà la chute du marché de la construction neuve, et pour les industriels et distributeurs professionnels, qui, sans visibilité, ne pourront poursuivre leurs investissements dans le cadre de l'industrie verte tant en matière de recrutement que de développements techniques et commerciaux. En parallèle, les gains de pouvoir d'achat liés à la réduction des factures énergétiques ne se concrétiseront pas pour de nombreux ménages et les objectifs de décarbonation de la France ne seront pas atteints pour le bâtiment.

De manière générale, l'instabilité nuit à la volonté de massification exprimée par les gouvernements successifs, à laquelle répond la complémentarité des monogestes et de la rénovation globale. **C'est pourquoi nous vous demandons de prolonger et de pérenniser les mesures qui s'appliquent depuis le 15 mai 2024.** La prolongation des règles en vigueur au-delà du 31 décembre 2024, qui est d'ordre réglementaire et n'est en rien incompatible avec l'agenda budgétaire, conditionne notre capacité collective à tendre vers une transition écologique dans le bâtiment.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.



François Deroche



Jean-Jacques Graff



Jean-Christophe Repon



José Prétot



Marc Benayoun



Frédéric Utzmann



Olivier Godin



Sébastien Arbola



Olivier Salleron



Laurent Tardif



Patrice Escrieut



Loïc Cantin



Pascal Boulanger



Florence Lievyn



Philippe Notargiacomo



Benoît Coquart



Grégory Monod



Yannick Borde



Yann Denance



Jules Nyssen



Eric Trendel



Roland Bouquet



Sylvain Lefevre



Christine Goubet-Milhaut



Stanilas Lacroix



Danielle Dubrac



Boris Vienne



Franck Dessemon



Marie Arnout